

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 27 mars 2017

Délibération n° 2017 – 27/03/2017 – 10

Projets internationaux

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 13 mars 2017

Après en avoir délibéré

Approuve avec 23 voix pour (unanimité) :

le projet international avec le College of the Holy Cross, porté par l'UFR Langues et Communication.

Dijon, le 28 mars 2017

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : Compte rendu des travaux de la Commission de la pédagogie du 27 février 2017
Tableau des projets internationaux*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Compte rendu - séance du Lundi 27 février 2017

Ouverture de la réunion à 14h.

1. Informations générales

Jean-Jacques BOUTAUD évoque les échanges actuels avec la DGESIP au sujet de l'accréditation des formations.

En effet, nous sommes dans la phase de navettes et il y a encore des demandes d'ajustements suite aux retours effectués par les équipes pédagogiques.

Il y a trois cas de figure pour ces avis : soit conformité, soit non-conformité, soit accréditation pour deux ans sous réserves (spécialisation progressive à mettre en place par exemple).

La DGESIP favorise un esprit de dialogue. Notre correspondante établissement, Régine FOURMANN, est très réactive et nous donne les précisions nécessaires pour gérer au mieux ce dossier complexe. Il faut avoir en tête que le CNESER est le 22 mars 2017 (il rend un avis).

D'autres questions se posent et notamment, au-delà de la cartographie générale offerte, le fait que le parcours proposé réponde au critère de soutenabilité.

L'échéance pour la transmission des maquettes est fixée au 24 mars 2017.

Il y aura un délai de latence entre le 24 mars et le 14 avril 2017.

Soit il n'y a pas de problème, soit il y a encore des ajustements et donc le délai sera approprié.

Le passage des maquettes est prévu lors de la CFVU du 10 mai 2017. Le CA délibèrera le 29 mai 2017.

Qu'est-ce qui peut coïncider encore aujourd'hui ?

Il y a encore des avis qui sont arrivés le matin même, visant des M2 dits suspendus ou des parcours « exotiques », une spécialisation progressive pas assez marquée, le manque de professionnels dans la formation, etc.

Cela relève du bon sens et de la bonne procédure pour corriger ces points visés par la DGESIP.

Jean-Jacques BOUTAUD aborde ensuite le Plan d'investissement d'avenir 3 (PIA3).

Lien utile : <http://www.gouvernement.fr/pia3-5236> extraits du dossier :

Le PIA 3 sera nettement plus investi que les PIA 1 et 2 dans l'enseignement et la formation proprement dits. Il apportera une contribution spécifique à la mise en œuvre efficace du Plan numérique à l'école, en se concentrant sur les actions les plus transformantes. Il s'agira, en se fondant sur les initiatives de terrain, d'expérimenter et de contribuer à la diffusion des innovations pédagogiques dans l'école, afin d'augmenter la réussite des élèves et de les préparer à un monde en profonde mutation du fait du numérique.

Le PIA 3 amplifiera ses investissements dans l'enseignement supérieur en cohérence avec l'appel à l'innovation lancé par la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur (STRANES).

Il soutiendra des expérimentations de diversification des parcours en licence. Il contribuera à développer l'offre universitaire de formation professionnelle, afin de construire l'université de la formation tout au long de la vie. Il mettra l'accent sur l'enseignement par la recherche au travers d'écoles universitaires de recherche réunissant laboratoires, masters et doctorats, dans une logique d'excellence et de renforcement de l'attractivité.

Le PIA 3 accompagnera l'effort d'intégration des grandes universités de recherche pour amplifier leur stratégie d'excellence au meilleur niveau international et leurs relations avec le monde économique.

Il soutiendra les équipements et les programmes de recherche les plus structurants afin de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de recherche (SNR).

Enfin, le PIA 3 expérimentera des nouveaux modes de gestion des actifs valorisables par apport de fonds propres à des « sociétés universitaires et scientifiques ». Cela peut concerner l'immobilier (notamment dans sa dimension numérique), les activités concurrentielles de formation et de recherche, ou des équipements de recherche.

SOUTENIR LES PROGRÈS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

Objectif n°1 Développer l'innovation pédagogique

Objectif n°2 Amplifier des programmes de recherche

Objectif n°3 Intégrer recherche et enseignement supérieur

Objectif n°4 Ouvrir de nouveaux modes de gestion aux universités

Jean-Jacques BOUTAUD précise qu'il y a un travail commun mené dans le cadre de la COMUE sous la houlette de Khadija CHAHRAOUI, Vice-Présidente en charge des formations.

Le premier enjeu est la création de dispositifs afin de répondre aux besoins des personnes engagées dans la vie professionnelle.

10 Work packages ont été créés, avec des équipes constituées de membres de l'uB et de l'UFC.

C'est un outil de pilotage pour le ministère qui veut des clés pour comprendre et innover.

Il s'agit de moins axer sur les dispositifs de formation et de plus travailler sur les dispositions des acteurs et enjeux du PIA 3.

Exemple de WP : l'enseignant engagé (ou plutôt impliqué), l'ingénierie et l'évaluation de tous ces dispositifs.

Il faut penser à un nouveau modèle économique

43000€ ont été obtenus de la Région BFC pour mobiliser un cabinet sur la rédaction finale du dossier.

Dès que cela avance, on donnera des informations.

Un autre sujet est abordé ensuite. En préparant la commission de la pédagogie, on a eu une réflexion autour des coûts des projets présentés. A l'heure actuelle, les dossiers liés à la formation ne sont pas accompagnés d'une fiche de coût détaillant les coûts directs / indirects. Peut-être va-t-il falloir introduire ce document dans les prochaines fiches de projets formation.

Quand des projets arrivent, on a du mal à voir ce qui change et le coût ou surcoût induit par sa mise en place.

Compte tenu du contexte actuel et dans un objectif de bonne compréhension du projet dans son ensemble, le volet financier semble incontournable. Ensuite, il est souligné le fait que les composantes gardent évidemment l'initiative sur la réflexion pédagogique quant aux projets présentés.

2. Projets internationaux en lien avec le Pôle Relations Internationales

Jean-Jacques BOUTAUD précise que le projet est en lien avec un accord conclu avec une université américaine (College of the Holy Cross, Worcester, Massachusetts), porté par l'UFR Langues et Communications. L'enseignante référente est Christelle SEREE-CHAUSSINAND.

Cette annexe financière est valable pour l'année 2016-2017 et est liée à la convention de coopération entre l'uB et le College of the Holy Cross, validée par le CA de l'uB et en vigueur jusqu'en 2016-2017.

Cette annexe financière détaille les différents services que l'uB offre à un étudiant du College of the Holy Cross au titre de l'année 2016/17, ainsi que la contrepartie en euros que le College of the Holy Cross doit verser à l'uB pour chacun de ces services. Le montant global est de 8 669 €.

observations
CI

Pas de remarque formulée sur cette annexe financière

3. Diplômes d'université

➤ IUT Le Creusot : fiche filière DUETI

Ce projet est présenté par des enseignants de l'IUT Le Creusot (Messieurs DUMONT, FOUGEROLLE et PAGNIER).

Il est précisé que le DUETI existe depuis plusieurs années à l'IUT. Le document présenté est en fait un accord cadre (partie 1) et on voit en partie 2 un exemple d'annexe (avec la Malaisie).

Les partenariats que l'IUT déploie avec des pays étrangers permettent d'envoyer des étudiants dans différents établissements. Ce qui est très intéressant est la prise en charge des frais d'inscription qui sont parfois très chers (Royaume-Uni, Etats-Unis notamment).

Cela permet à des étudiants de valoriser leur cursus. C'est un véritable tremplin pour certains.

En fonction des profils des étudiants, cela peut leur permettre d'intégrer un cursus ingénieur par exemple. A titre d'exemple, mais les destinations sont multiples en Europe et dans le monde, l'IUT a noué de nombreux partenariats en Malaisie. Il y a une bonne structure d'accueil pour les étudiants. Les cours sont dispensés en anglais.

Il est précisé que les différents projets liés aux DUETI sont présentés en CP/CFVU dans le cadre du point qui est régulièrement fait sur les partenariats internationaux conclus par l'Université de Bourgogne.

Une question est posée au sujet de la reconnaissance de ce diplôme. En effet, le document indique qu'il n'accorde pas le grade de Licence. Le DUETI en tant que diplôme d'université n'a pas, *de facto*, de reconnaissance sur le plan national. La question a été posée au Ministère mais rien de précis n'est ressorti des discussions.

	Pas de remarque formulée sur le DUETI de l'IUT Le Creusot
---	--

➤ UFR STAPS : fiche filière DU « Préparation Physique »

Carole COMETTI de l'UFR STAPS présente le projet.

Elle précise que les stagiaires de la formation continue préparent ce DU en un an. Il y a une semaine complète d'enseignement + 6 séminaires de 1,5 jour + un stage de 150 h minimum.

En formation initiale, des cours de licence servent à valider le DU. Il y a un stage de 150 h minimum à faire sur 2 ans et 6 séminaires.

Il y a entre 30 à 60 étudiants en stage en première année. Ce stage doit obligatoirement être fait au sein du Centre d'expertise de la performance Gilles COMETTI.

Jusqu'alors, tous les étudiants peuvent s'inscrire en 2^{ème} année, sans condition. La demande de modification présentée vise à la création d'une commission qui validera le passage en deuxième année. Carole COMETTI précise que le risque de refus est de 1 à 3/4 personnes, pas plus.

Cela permet de dire à l'étudiant que la première année n'est pas validée, en accord avec la fiche filière.

Les notes vont être regardées par cette commission. Le suivi pratique prolonge en général le suivi théorique.

Dans ce DU, il y a globalement 80 personnes en FC. Il est très réputé.

Sur le libellé du DU : il faut retenir l'appellation « Préparation physique ». Le terme Musculation ne doit pas être ajouté.

	Pas de remarque formulée sur le DU « Préparation physique »
---	--

4. Diplômes nationaux

➤ IUT Le Creusot : fiche filière DUT GMP (Génie Mesures Physiques) par alternance

L'équipe enseignante du Creusot présente le projet d'ouverture du DUT Génie Mesures Physiques à l'alternance en 2^{ème} année à la rentrée 2017. Le rythme sera en alternance d'un mois en IUT et un mois en entreprise.

Ce timing n'est pas trop surprenant dans le secteur secondaire. Dans d'autres secteurs (ex : techniques de commercialisation), c'est 3 jours / 2 jours.

Il y a une demande de plus en plus forte des étudiants pour avoir une formation en alternance. Il existe déjà des DUT GMP en alternance à Lyon, Grenoble ou encore Besançon.

Un groupe de douze étudiants est prévu. Mais il faut avoir au minimum de 7/8 étudiants pour que cela soit soutenable.

Le programme des études est basé sur le programme pédagogique national.

Jean-Jacques PAGNIER précise que l'alternance en première année est difficile. Les étudiants ne sont pas assez matures et puis il faut penser au fait que s'ils n'ont pas 18 ans, les entreprises ne les prennent pas.

Le DUT GMP devrait pouvoir accueillir 12 étudiants en alternance et 48 en formation initiale. Après une alternance, il y a des possibilités d'intégrer une école d'ingénieur ou une licence professionnelle. Cela donne de bonnes perspectives d'insertion professionnelle. C'est assez rassurant pour les étudiants et leurs familles.

observations CP	Pas de remarque formulée sur cette ouverture en alternance du DUT GMP 2^{ème} année
---------------------------	--

➤ ESPE : fiches filières des Masters (4 mentions)

Jean-Jacques BOUTAUD informe les membres de la CP du fait qu'après lecture des projets de fiches filières (FF), un point de désaccord avec le Référentiel commun des études a été noté. En effet, des règles de non compensation ont été prévues, de manière assez large. Il faut que cela soit discuté.

Elsa RIPERT-LANG, Directrice du département MEEF de l'ESPE, souligne le fait que les masters MEEF sont régis par un texte qui prévoit des règles spécifiques (cf. arrêté du 27 août 2013, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027905257&dateTexte=20170301>). Elle vise notamment l'article 8 selon lequel :

« La formation intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère en référence au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues. Cet enseignement est sanctionné par l'attribution de crédits. Ces crédits ne peuvent être obtenus par compensation. Cette formation peut également intégrer, dans le cadre de programmes d'échanges, la mobilité internationale, en particulier pour la préparation au professorat de langues étrangères. ».

Il est précisé que les FF comportent des règles de non compensation allant au-delà des UE de langues. Cela pose question. C'est donc une vraie réflexion sur ce thème de la non compensation en master qui peut être engagée, avec en filigrane la situation particulière des mentions MEEF. Ce sujet sera revu dans le cadre du groupe de travail Référentiel Commun des Etudes (RCE) qui se réunira le 10 avril 2017.

Elsa RIPERT-LANG souligne le fait que le RCE mentionne déjà que les IUT ou écoles d'ingénieurs sont régis par des textes spécifiques. Il faudra voir cet aspect et les modalités selon lesquelles l'ESPE peut être intégrée. Elle rappelle que la gestion des MEEF est faite en lien avec le Rectorat, en sa qualité d'autorité de tutelle.

Il est rappelé que l'ESPE ne porte pas que des Masters mentions MEEF. Les autres diplômes sont soumis au Référentiel commun des études. Les maquettes de diplômes restent, comme évoqué dans les informations générales, soumises à l'expertise des Vice-Présidents.

observations CP	Les observations faites sont prises en compte et seront évoquées lors des travaux sur le Référentiel et plus largement lors de l'étude des fiches filières pour la rentrée 2017
---------------------------	--

5. ESPE : création d'une UE optionnelle « Engagement citoyen »

Jean-Jacques BOUTAUD évoque le fait qu'un projet un peu similaire avait été présenté en CP en septembre dernier par l'ESPE. Il s'agissait d'une UE optionnelle « Démarche action citoyenne » (DAC). Il demande des précisions afin que l'on comprenne bien la logique de cette UE optionnelle « Engagement citoyen ».

Elsa RIPERT-LANG précise que l'UE DAC est destinée aux étudiants des Masters MEEF. A ce jour, il y a 40 étudiants inscrits. C'est pour le moment une UE proposée à titre expérimental. Il y a une part importante d'autoévaluation de l'étudiant. Il n'est pas prévu de soutenance de mémoire. Le jury travaille bénévolement

Elle précise que l'équipe de la Licence EFEC s'est inspirée de l'UE DAC pour créer l'UE Engagement citoyen. Les travaux ont été menés en lien avec le Rectorat.

Jean-Jacques BOUTAUD souligne le fait qu'à l'heure actuelle, le concept d'engagement est très discuté, notamment avec les risques sociétaux liés aux formes observables de désengagement. Cette UE est bien en phase avec cette réflexion émergente.

La question du financement de cette UE sera posée à l'ESPE car il n'y a pas de précisions à ce sujet dans le document proposé.

observ
ations
CF

Les observations faites seront relayées en CFVU

6. Présentation du Parcours Technologique du Grade de Licence en IUT

Patrick DANAUDIÈRE présente le projet en séance (cf. diaporama en annexe).

Il explique que la création de ces nouveaux cursus vise en premier lieu à concilier le principe du libre accès à l'université avec le niveau d'exigence attendu des formations supérieures. Il s'agit notamment de relever le double défi de la réussite et de la professionnalisation en licence en offrant à tous les étudiants la possibilité d'une poursuite d'études ou d'une insertion professionnelle au niveau bac+3, grâce à une spécialisation progressive, à la construction de parcours plus flexibles et plus individualisés et au développement de nouvelles approches pédagogiques.

C'est un projet national travaillé en Assemblée des Directeurs d'IUT, en lien avec le développement des Bachelors qui s'avèrent très attractifs pour les étudiants. L'idée est d'inscrire les IUT dans cette dynamique. Il s'agit de développer de nouveaux cursus à l'université.

Les IUT sont très liés à la création des DUT. Or à l'heure actuelle, les jeunes cherchent à avoir un niveau bac + 3. Il s'agit donc de pouvoir leur proposer un parcours adapté. C'est l'objet du PTGL : Parcours Technologique du Grade de Licence.

Le but est de dispenser un enseignement par compétences. Cela se pratique déjà dans le cadre de la réforme des BTS, des lycées et collèges. La pédagogie est revue et corrigée dans cette logique.

Il y a des valeurs fortes d'engagement et d'ouverture.

L'acquisition d'une véritable expérience professionnelle et un accompagnement vers l'emploi sont des priorités.

L'objectif avec ce PTGL est d'avoir un parcours visible. En effet, pour un bachelier, il est très compliqué de se projeter sur 3 ans à l'heure actuelle. Les licences professionnelles sont difficiles à appréhender.

Quelle est la meilleure formation pour acquérir ces compétences ?

Il y a évidemment un travail possible avec d'autres UFR et en réseau pour la Bourgogne Franche-Comté.

L'ambition du jeune doit être d'aller jusqu'au grade de licence. Dès le départ, il sera engagé dans un cursus licence.

Au niveau national, on relève les mêmes mentions de LP. Il faudrait que les noms de parcours soient communs à toute la France.

L'intérêt pour l'étudiant est qu'il se retrouve avec une licence professionnelle assortie d'un label.
L'association des directeurs d'IUT pourrait justement définir des labels.
Ces parcours ne concerneront pas 100% des licences professionnelles et des DUT

Dorian COLAS DES FRANCS aborde le raccrochement possible à un PTGL pour les étudiants de L2 classique. Cela est intéressant pour l'insertion professionnelle.

Xavier URBAIN précise que les réorientations sont déjà possibles pour des étudiants souhaitant changer de cursus.

Patrick DANAUDIÈRE confirme qu'un étudiant devra avoir un aménagement d'études et des passerelles pour compléter et raccrocher le cursus. Le profil des étudiants sera évidemment déterminant. Il faut que l'étudiant puisse suivre dans de bonnes conditions

Le point le plus fort de ce projet est de revendiquer cette insertion. C'est une réponse que l'on offre par rapport à une projection.

Pour un étudiant en échec en L1 par exemple, cela peut être une solution adaptée.

Il est rappelé que la dernière année de ce parcours doit obligatoirement être en alternance.

Toutes les licences professionnelles ne sont pas concernées par le PTGL (exemple : la LP logistique hospitalière qui ne peut être proposée en alternance).

Sur le « process » : il y a un dépôt d'intentions au sein des IUT. Deux ou trois départements de l'IUT Dijon-Auxerre souhaiteraient participer à ce type de projet. L'avenir dira ce qu'il se passe

A ce jour, il n'y a pas de position officielle sur le Bachelor. Mais il faut que les IUT soient capables d'être présents si cela se fait. L'idéal serait que ce label soit celui de Bachelor.

Jean-Jacques BOUTAUD salue ce beau projet. Il est évident que compte tenu du contexte, il revient à chacun de se positionner dans ce champ concurrentiel. Il est ici très intéressant de voir comment les IUT créent, innovent.

Il rappelle que cela s'inscrit dans le cadre du PIA 3, évoqué en début de séance.

obs vations CP	Les observations faites en CP sont prises en compte
-------------------------------	--

7. Convention uB-IUVV et Agrosup Dijon sur le déroulement du DNO pour les étudiants en cours de formation Ingénieur

Au sujet de cette convention, il est indiqué qu'AgroSup Dijon et l'IUVV collaborent depuis de nombreuses années afin de permettre aux étudiants d'AgroSup Dijon en formation d'ingénieur (Spécialités Agronomie et Agroalimentaire) de suivre la formation DNO. Une convention a préalablement été signée entre l'uB-IUVV et ASD en juillet 2012.

Suite à une rénovation du cursus de formation Ingénieur AgroSup Dijon, les équipes pédagogiques de l'IUVV (Hervé Alexandre) et d'AgroSup Dijon (Eric FERRET, Hélène LICANDRO, Sylvie GRANGER, JF CAVIN) ont réalisé un bilan de la convention signée en 2012 et proposé des évolutions pour les modalités pédagogiques (en cohérence avec le syllabus modifié de la formation Ingénieur et le syllabus du DNO).

La convention présentée en commission de la pédagogie prend en compte ces évolutions pédagogiques et est l'objet d'une co-écriture ASD-IUVV.

Il y a très peu d'étudiants qui suivent le cursus DNO chaque année (1 cette année).

obs vations CP	Pas de remarque particulière de la CP sur cette convention
-------------------------------	---

8. Référentiel commun des études rentrée 2017

Jean-Jacques BOUTAUD précise qu'un groupe de travail doit se réunir afin d'évoquer le Référentiel Commun des Etudes. Il y a une réflexion à engager autour de ce texte.

Dorian COLAS DES FRANCS observe que le calendrier n'a pas permis de fixer une réunion mais que cela va se faire prochainement.

Ce RCE est très utile car il contient de nombreuses références et permet de régler de multiples questions.

L'idée est de voir ce qui peut être changé.

Pour le statut AJAC par exemple, il faudrait voir les résultats de la dernière réforme. C'est un peu compliqué pour avoir des chiffres sur ce sujet mais il faut voir avec le Pôle Pilotage quelles données pourraient être disponibles.

Xavier URBAIN souligne le fait que de nouvelles fiches filières vont être rédigées pour la rentrée 2017. Elles reprennent pour partie le RCE. Il faudrait alors que des consignes puissent être données en amont afin que les fiches filières soient conformes.

On pourrait aussi penser, dans un objectif de fiabilité des données, que les FF puissent renvoyer directement au RCE.

Dorian COLAS DES FRANCS revient sur le fait qu'il faudrait revoir certains statuts spécifiques d'étudiants (artistes, sportifs, etc.).

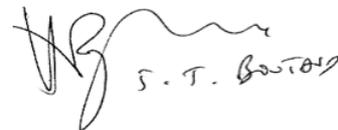
On peut progresser sur cette question. Sur des points et thèmes particuliers, et quand cela est pertinent, on peut proposer que des textes complètent le RCE.

Jean-Jacques BOUTAUD rappelle qu'il est important de se saisir de ce texte et de bien border les choses.

observations CP	<p>Les observations sont prises en compte</p> <p>Le groupe de travail sera lancé très prochainement (10 avril 2017 à 10h)</p>
---------------------------	---

La séance est levée à 16h05.

Le Vice-Président de la CFVU



PTGL

Parcours Technologique du Grade de Licence en IUT

PIA 3 « Nouveaux cursus à l'université

La création de ces nouveaux cursus vise en premier lieu à concilier le principe du libre accès à l'université avec le niveau d'exigence attendu des formations supérieures. Il s'agit notamment de relever le double défi de la réussite et de la professionnalisation en licence en offrant à tous les étudiants la possibilité d'une poursuite d'études ou d'une insertion professionnelle au niveau bac+3, grâce à une spécialisation progressive, à la construction de parcours plus flexibles et plus individualisés et au développement de nouvelles approches pédagogiques.

PTGL

Parcours Technologique du Grade de Licence en IUT

► Objectifs

- Favoriser l'accueil des bacheliers technologiques en IUT
- Augmenter le taux de réussite des bacheliers technologiques
- Augmenter l'insertion professionnelle à Bac +3, mission initiale des DUT
- Diversifier le recrutement en LP, en provenance des L2 (80% des LP portées par les IUT)

➤ 1. Un recrutement diversifié

- Recrutement post bac de bacheliers technologiques et généraux ayant le projet d'une insertion professionnelle à bac+3,
- Accueil favorisé des bacheliers technologiques (taux d'appel > taux de candidatures),
- Possibilité d'intégrer le cursus en S2 dans le cadre d'une réorientation ou en S3 pour les étudiants ayant validé au moins 2 semestres (60 ECTS) sur procédure Validation d'Acquis,
- Passerelle : S2 intensif permettant l'entrée en S3.

PTGL

Parcours Technologique du Grade de Licence en IUT

- **2. Un parcours exigeant et sécurisé jusqu'au grade de licence, labellisé par le réseau Français des IUT**
- Obtention du DUT au terme du semestre 4 permettant de poursuivre automatiquement le parcours jusqu'au grade de Licence dans une LP du réseau des IUT ou autre,
- Obtention du label « Parcours Technologique du grade de Licence en IUT » au terme du semestre 6,
- Démarche d'accompagnement à la réussite formalisée avec l'étudiant.

➤ 3. Une pédagogie par la technologie pour l'acquisition de savoirs académiques et de compétences professionnelles

- Pédagogie active combinant travaux pratiques, projets et partenariat avec les acteurs sociaux-économiques du territoire,
- Projets d'innovation qui s'appuient sur le potentiel de recherche et de transfert de technologie des IUT,
- Évaluation centrée sur les compétences acquises par l'étudiant.

➤ 4. Des valeurs d'engagement et d'ouverture

- Engagement solidaire des étudiants : tutorat des étudiants de première année par les étudiants de deuxième et troisième année, reconnaissance de l'engagement étudiant dans la vie associative ou sportive, engagement des étudiants à soutenir les promotions suivantes via le réseau alumni,
- Ouverture à l'international : obtention gratuite d'une certification en langues, possibilité de stage ou semestre à l'étranger, certains enseignements de spécialité en langue étrangère, projets tutorés en lien avec des entreprises implantées à l'étranger, etc.

➤ 5. L'acquisition d'une véritable expérience professionnelle et un accompagnement vers l'emploi

- Expérience minimum de 9 mois en entreprise durant le parcours et troisième année en alternance,
- Acquisition d'un savoir-être professionnel,
- Suivi individualisé du Projet Professionnel Personnel de l'étudiant,
- Partenariats avec les organisations professionnelles pour favoriser l'insertion professionnelle.

➤ 6. . Une implication dans la démarche de suivi du réseau des IUT

- Participation aux réunions dédiées au label
- Qualité du taux de retour des enquêtes ADIUT

Projets internationaux - CP du 27 février 2017 – CFVU 13 mars 2017

Annexes financières

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(s) CONCERNEE(s)	PORTEUR DE PROJET	OBJET
1	ETATS-UNIS	College of the Holy Cross	UFR Langues et Communications	Christelle Serée - Chaussinand	<p>Annexe financière 2016/17 à la convention de coopération entre l'uB et le College of the Holy Cross, validée par le CA de l'uB et en vigueur jusqu'en 2016/17.</p> <p>Cette annexe financière détaille les différents services que l'uB offre à 1 étudiant du College of the Holy Cross au titre de l'année 2016/17, ainsi que la contrepartie en Euro que le College of the Holy Cross doit verser à l'uB pour chacun de ces services. Le montant global est de 8 669 €.</p>

FINANCIAL ANNEX n° 10
To the academic agreement between the College of the Holy Cross
and the University of Burgundy
Academic Year 2016-2017

In compliance with the above-mentioned agreement, the College of the Holy Cross commits itself to paying the following amount of money to the University of Burgundy (UFR de Langues et Communication) for the academic year 2016-2017:

	Unit price	Unit	Number	Total
Registration Fees	184 €	per student	1	184 €
Health Care Fees	215 €	per student	1	215 €
Academic supervision – Semester 1	1 450 €	1	1	1 450 €
« Méthodologie » class - Semestre 1	80 €	per hour	24	1 920 €
« Version » class - Semestre 1	80 €	per hour	18	1 440 €
« Conversation » class – Semester 1	40 €	per hour	24	960 €
Subsidy to the <i>Centre interlangues Texte, Image, Langage</i>	2 500 €	per student	1	2 500,00 €
TOTAL AMOUNT				8 669 €

For the University of Burgundy

The President
Pr. Alain Bonnin

Date:

For the College of the Holy Cross

Director of the *Study Abroad Program*
Pr. Brittain Smith

Date: